



ATTENTION DANGER

## SURETE CAMERA PIETON



### Acte 1 : 2019

Courant 2019 la direction présente un projet d'expérimentation pour la mise en place de caméras piéton pour les métiers de la relation client (Escale, vente, train) et la SUGE.

Premier bug, la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) n'est pas encore promulguée et des problématiques se posent avec la CNIL.

La CGT est intervenue et obtient gain de cause.

### Acte 2 : 2019

La loi LOM est promulguée le 24 décembre 2019 (LOL) et le décret d'application du 30 avril 2021 publié le 2 mai. Pour un début d'expérimentation possible à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020

Une fois de plus la direction s'assoie sur les lois et tente de mettre en œuvre son expérimentation.

### Acte 3 : 2020

Malgré les alertes de la fédération CGT la direction tente d'avancer, mais la CGT saisit la CNIL qui lui donne raison. Les agents, même volontaires ne sont pas autorisés à porter de tels dispositifs. La position de la CNIL est sans équivoque : « A défaut d'une disposition

*législative adéquate [...] le déploiement d'un tel dispositif auprès des agents en gare et contrôleurs, même au titre d'une expérimentation, ne saurait être considéré comme légal »*

### Acte 4 : 2021

Devant le passage en force de la direction, le CSE Voyageur dans lequel la CGT est majoritaire, dépose un référé devant les tribunaux le 19 novembre 2020. Le 17 mars 2021, le tribunal de Bobigny donne raison au CSE et condamne la SNCF et ordonne à la SNCF de suspendre son projet jusqu'à ce que le CSE voyageur puisse rendre un avis éclairé.



### Acte 5 : 2021

La direction TER HDF se propose pour faire partie des régions expérimentales. Le couac, la Direction de Ligne Lille Artois Douaisis outrepassa ses droits et fait appel à des volontaires alors que ce projet n'a pas été présenté aux élus du CSE TER HDF. La CGT décide de proposer la mise en place d'une commission sûreté issue du CSE.

L'entreprise reconnaît l'erreur et propose de mettre ce point à un prochain ordre du jour du CSE.

### Avis CGT :

**Au regard des éléments évoqués ci-dessus, et ceux présentés lors de cette commission, tout n'est pas réglé.**

**Pour la CGT, ce projet de caméra piéton n'a pas à ce jour prouvé qu'il allait régler les problèmes de sûreté, bien au contraire.**

**Qui plus est, pour la CGT il est inconcevable que la direction fasse appel à des volontaires sans que ceux-ci aient tous les éléments de compréhension nécessaire, il n'y a qu'à lire les logigrammes de réquisition d'image ou d'activation !!!**

**Pour ces raisons, la CGT appelle les agents du TER HDF à refuser le volontariat pour l'expérimentation tant que les élus CSE et mandatés CSSCT (anciennement CHSCT) n'auront pas eu tous les éléments entre les mains afin de conseiller et défendre les intérêts des agents.**